



## Qu'est-ce que Concordia Flex Health ?

Concordia Flex Health est un produit d'assurance frais ambulatoires qui est offert par l'employeur à ses collaborateurs dans le cadre de la rémunération flexible. Concordia Flex Health offre une solution fiscalement avantageuse pour le remboursement des frais ambulatoires (frais médicaux, soins dentaires, soins optiques, prévention) tant pour le collaborateur que pour ses membres de famille, et ceci sans formalités liées à l'acceptation médicale.

## Pourquoi Concordia Flex Health ?

La rémunération flexible devient de plus en plus importante et gagne énormément en popularité. Cela est logique, car le collaborateur peut de cette manière optimiser individuellement son package salarial. Concordia Flex Health a été conçu pour répondre à deux tendances: l'augmentation des frais ambulatoires supportés par le patient (en partie en raison de la période d'admission en hospitalisation de plus en plus courte) d'une part et la popularité croissante de la rémunération flexible d'autre part.

## Qu'est ce qui rend Concordia Flex Health si unique ?

Concordia Flex Health est unique sur le marché car il offre une couverture globale pour toute la famille et le plafond de remboursement peut être adapté chaque année par le collaborateur. Avec l'outil en ligne, le remboursement peut être obtenu de manière très simple et rapide.



## Quels sont les frais remboursés grâce à Concordia Flex Health ?

Concordia Flex Health prévoit le remboursement des frais ambulatoires en dehors de la période d'hospitalisation.

Voici, ci-après, une liste non exhaustive :

- Il peut s'agir des frais médicaux tels que : les consultations avec un médecin généraliste, spécialiste, kinésithérapeute, orthophoniste, ostéopathe ou psychologue, soins infirmiers, analyses de sang, médicaments homologués ainsi que produits homéopathiques.
- En ce qui concerne les soins dentaires, Concordia Flex Health rembourse les consultations chez le dentiste, mais aussi les prothèses dentaires, les couronnes, les bridges et les implants,...
- Concordia Flex Health comprend également un volet optique, par lequel le collaborateur et ses membres de famille bénéficient d'un remboursement des frais de lunettes, montures mais aussi lentilles de contact.
- Comme le dit le dicton "mieux vaut prévenir que guérir", de fait, un volet prévention a été prévu au sein du produit Concordia Flex Health. Concrètement, ce volet comprend entre autre; le remboursement de l'inscription à une activité sportive, le suivi chez une diététicienne, le dépistage du cancer et la vaccination.



### Intéressé ?

**Vous êtes employeur ou collaborateur enthousiaste et vous souhaitez convaincre votre employeur des nombreux avantages de Concordia Flex Health ?  
Contactez nos consultants Employee Benefits pour plus d'informations !**